



TRANSPORT SCOLAIRE DU CASTELRENAUDAIS

13 bis place Jean Jaurès - 37110 CHÂTEAU-RENAULT

☎ 02 47 55 02 64 - ☎ 09 82 11 10 47

✉ tsc5@wanadoo.fr – www.tsc5.wifeo.com

FM/VB/N°2015-60

Château-Renault, le 3 avril 2015

Lettre d'information

A l'attention des Parents d'élèves maternelles primaires

PROCÉDURE D'INSCRIPTION **DES MATERNELLES-PRIMAIRES** **POUR 2015-2016**

Madame, Monsieur,

Le Conseil Général d'Indre-et-Loire (Autorité Organisatrice de premier rang – A.O.1) a souhaité se doter d'un nouvel outil de gestion afin de mieux gérer les inscriptions au transport scolaire. Il met à la disposition des Autorités Organisatrices de second rang (A.O.2) et des familles le logiciel « Pégase ».

Cet outil permettra notamment :

- aux familles de se préinscrire en ligne, via internet, sur le site du Conseil Général d'Indre-et-Loire
- au SITS du Castelrenaudais (A.O.2), d'assurer **l'inscription définitive**, **la gestion** et **le suivi des élèves**.

L'inscription définitive sera effective lorsque la famille aura réglé l'intégralité du transport scolaire.

Le Conseil Général d'Indre-et-Loire adressera, à compter de mi-avril, un courrier à toutes les familles déjà inscrites au transport scolaire afin de leur communiquer leur identifiant pour qu'elles puissent se préinscrire en ligne. A la fin de la préinscription, le logiciel Pégase attribuera un numéro de dossier à chaque élève.

Une fois que vous aurez réglé le montant annuel du transport l'inscription de votre enfant sera alors validée.

Cependant, pour les élèves maternelles primaires, le paiement s'effectuant **à la Mairie de votre domicile** et celle-ci ne disposant pas d'identifiant pour se connecter au logiciel PEGASE, elle ne pourra pas valider l'inscription de votre enfant. Celui-ci risque de **ne pas être inscrit** à **la rentrée de septembre 2015**.

C'est pourquoi, après votre préinscription en ligne, pour un élève maternelle ou primaire, vous devrez **impérativement**, conformément à la décision du Conseil syndical du 19 mars dernier, **remplir un dossier d'inscription papier**, disponible à la Mairie de votre domicile ou téléchargeable sur notre site internet www.tsc5.wifeo.com.

Deux choix s'offrent donc à vous pour l'inscription de votre enfant en maternelle ou en primaire :

1^{er} choix : pas d'inscription en ligne

1. Récupérer le dossier d'inscription (téléchargeable sur notre site internet www.tsc5.wifeo.com ou récupérable auprès de votre Mairie de domicile)
2. Régler le montant annuel du transport scolaire à la Mairie de votre domicile. Veuillez-vous renseigner auprès de celle-ci pour connaître le tarif pratiqué par votre commune.
3. Déposer à la Mairie de votre domicile le dossier d'inscription papier, dûment complété et accompagné :
 - de son paiement
 - **d'une photo d'identité** (L 3.5 cm x H 4.5 cm), récente et en couleur et faisant mention au dos du Nom et Prénom de l'enfant.

.../...

2^{ème} choix : la préinscription en ligne

1. Connectez-vous sur le site du Conseil Général d'Indre-et-Loire ([www.cg37.fr/routes et transport](http://www.cg37.fr/routes_et_transport)), créez votre compte ou utilisez votre identifiant que le Conseil Général d'Indre-et-Loire vous a adressé par courrier.
2. Compléter ou vérifier l'ensemble des informations. A la fin de la préinscription, Pégase attribuera un numéro de dossier à votre enfant. **Conserver ce numéro.**
3. Puis compléter un dossier d'inscription papier, obligatoire, (téléchargeable sur notre site internet www.tsc5.wifeo.com ou récupérable auprès de votre Mairie de domicile). Veuillez le compléter dans sa totalité et y noter le numéro de dossier attribué par Pégase.
4. Régler le montant annuel du transport scolaire à la Mairie de votre domicile. Veuillez-vous renseigner auprès de celle-ci pour connaître le tarif pratiqué par votre commune.
5. Déposer à la Mairie de votre domicile le dossier d'inscription papier, dûment complété et accompagné :
 - de son paiement
 - **d'une photo d'identité** (L 3.5 cm x H 4.5 cm), récente et en couleur et faisant mention au dos du Nom et Prénom de l'enfant.

⇒ Dates d'inscription : du 4 mai au 10 juillet 2015

Cette année, le Conseil Général d'Indre-et-Loire a fixé les dates d'inscription **du lundi 4 mai au vendredi 10 juillet 2015** (clôture définitive des inscriptions). Ces dates tiennent compte du fonctionnement du logiciel Pégase, celui-ci sera fermé au-delà du 10 juillet 2015.

⇒ Règlement intérieur du SITS du Castelrenaudais et le règlement départemental des transports scolaires

Le règlement intérieur du SITS du Castelrenaudais ainsi que le règlement départemental des transports scolaires, pour l'année scolaire 2015-2016, sont consultables sur notre site internet www.tsc5.wifeo.com.

⇒ Alerte intempéries :

Le SITS du Castelrenaudais a décidé de conserver son système d'alerte par SMS pour informer ses usagers sur les perturbations importantes pouvant intervenir sur son réseau.

Pour vous inscrire à ce service, il vous suffit de le notifier sur le dossier d'inscription, dans la rubrique INTEMPERIES ou de vous inscrire sur notre site internet www.tsc5.wanadoo.fr.

Attention, cette inscription à ce système d'alerte n'est pas obligatoire mais **il n'y aura pas d'autre système d'information**.

Nous vous informons également que le SITS du Castelrenaudais a déménagé. Dorénavant, nos locaux sont situés au **13 bis place Jean Jaurès à Château-Renault**.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Président,
Frédéric MORTREUIL

